

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 17

N° I-1097

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

### AMENDEMENT

N ° I-1097

présenté par

M. Eckert, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 17

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« i) au deuxième alinéa du 2 du II de l'article 1395 F, les références : « 1395 B et 1395 D » sont remplacées par la référence : « et 1395 B ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le n° 271 rectifié.